

MAIRIE DE LEVENS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 09 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mr Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mr Jean-Pierre FRAZZO Mme Ghislaine ERNST, Mr Eric WEIGELT, Mme Monique DEGRANDI, Mr Patrick MARX, Adjoint ; Mr Jean-Claude GHIRAN, Mme Danièle TACCONI, Mme Jeanne PLANEL, Mr François-Dominique SEINCE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mr Jean-Louis MORENA, Mr Michel BOURGOGNE, Mme Isabelle CHEMIN, Mr Patrice MIRAGLIA, Mme Claude MENEVAUT, Mme Christine PERRET, Mr Jean GIRBAS, Mme Frédérique SALAS, Mr Alain DODY, Mme Ariane MASSEGLIA, Mr André HOEL, conseillers municipaux.

Représentés : [*Mme Michèle CASTELLS a donné pouvoir à Mr Patrick MARX (délib. 1 et 2)*
Mme Ghislaine BICINI a donné pouvoir à Mr Eric WEIGELT (délib. 1 et 2)]

Mr Georges REVERTE a donné pouvoir à Mr Jean-Pierre FRAZZO

Mme Nathalie LEBLOND a donné pouvoir à Mr Antoine VERAN

Mme Monique DEGRANDI est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 25 / votants : 27.

-oOo-

M. le Maire ouvre la séance à 19 h.

Il fait par des démissions de Monsieur Gilbert BOVIS et de Madame Céline GASPARINI.

Il procède à l'installation des deux nouveaux conseillers municipaux :

- Claude MENEVAUT

- André HOEL.

* Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15.12.2014

Accepté à l'unanimité.

- M. le Maire indique que les rapports d'activités de la Métropole NCA sont à la disposition des membres du conseil, supports papier et CD Rom.

- Il fait part du changement opéré par la loi MAPAM quant aux modifications en matière de compétence dans le domaine de l'énergie. La Métropole coordonne la distribution d'électricité.

Des changements de statut devront donc s'opérer avec le SDEG, plusieurs solutions sont envisagées : ou les 49 communes de la Métropole intègrent le SDEG (représentant 50 % du syndicat), ou nous créons notre propre organe. La différence de prise en charge des extensions de réseaux doit être prise en compte selon qu'il s'agisse d'une commune rurale ou urbaine.

M. le Maire fait part des gros chantiers d'enfouissement qui débiteront cette année en coordination avec la Métropole : av. Edouard Baudouin, Traverses (av. Gal de Gaulle). Sur la RM14, les travaux d'enfouissement HT- BT et Telecom sont terminés.

*** Dossier n° 1 – Présenté par M. Patrick MARX**

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEILS ET DE BUDGETS AU COMPTABLE DU TRESOR AU TITRE DE L'ANNEE 2014.

Vu les conditions d'attribution de l'indemnité de conseils et de budgets allouée aux comptables des services du Trésor et notamment les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 ;

Considérant les prestations de conseil et d'assistance fournies par Madame Nathalie BONNAUD, Comptable de la Trésorerie de Levens ;

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer à Madame Nathalie BONNAUD l'indemnité de conseil d'un montant de 864.26 € bruts pour l'année 2014 ;
- d'inscrire au budget en cours les sommes nécessaires.

*** Dossier n° 2 – Présenté par M. Eric WEIGELT**

SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SIVOM VAL DE BANQUIERE.

Monsieur WEIGELT expose que :

La commune adhère déjà à plusieurs groupements de commandes conduits par le SIVOM Val de Banquière, ce qui lui a permis de réaliser des économies d'échelle.

Au terme du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit, soit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde de chiens et chats errants ou en état de divagation, soit confier le service à une fourrière privée établie ou non sur le territoire communal. Actuellement, ce service représente un coût très élevé pour la commune.

C'est pourquoi, le Sivom Val de Banquière a validé le principe de créer et de coordonner un groupement de commandes dont l'objet serait de permettre à toute les communes de bénéficier des services d'une fourrière animale.

Me A. Masegla demande comment le service fonctionne aujourd'hui

M. E. Weigelt indique que le service est confié à la société Chenil Service et que le prix est payé à hauteur de 1,264 € x le nombre d'habitants de Levens. La fourrière intervient dès demande de la

mairie ou de la police municipale. Une cage est disponible aux ateliers municipaux si l'animal a pu être capturé par nos services.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De valider le principe d'adhésion de la commune de Levens au groupement de commandes coordonné par le SIVOM Val de Banquière pour le service de fourrière animale, selon les modalités contenues dans le modèle de convention annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes entre le SIVOM Val de Banquière et la commune de Levens conformément au projet annexé.

*** Dossier n° 3 – Présenté par M. Thierry MIEZE**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE LEVENS.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE ET DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux;

VU les décrets n° 2002-60 et ° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatifs aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu la délibération n° 5 du conseil municipal du 26 mai 2003 relative au régime indemnitaire du personnel communal ;

Vu la délibération n° 5 du conseil municipal du 30 mars 2009 portant complément d'application de la délibération susvisée ;

VU le tableau des effectifs de la Commune de Levens ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au recrutement d'un agent de maîtrise principal afin de concevoir et mettre en œuvre les actions de communication interne et externe de la collectivité, chargé notamment:

- De développer la création, d'assurer la qualité et la cohérence des formes et contenus de communication ;
- De rédiger, mettre en forme et préparer la diffusion de l'information ;
- De mettre en œuvre les événements et manifestations.

Me A. Masseglia demande quel profil de poste ? Quelle technicité est sollicitée ? Y-aura-t-il une baisse du poste budgétaire ?

M. le Maire lui indique que c'est un Bac + 2.

M. T. Mieze répond qu'il s'agit d'un chargé de communication, l'agent recruté vient de la ville de Nice (mutation), il correspond aux critères sollicités.

Les frais d'impression représentent 75 % du budget communication. Bien entendu, des économies seront réalisées pour la mise en page et en forme des documents (PAO).

Il ne s'agit d'un poste de journaliste.

M. J. Girbas demande si les délais de transmission des documents donnés à l'opposition ont pu être revus.

M. Le Maire répond que cet aspect est à l'étude.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 26 voix pour et 1 abstention (Me Masseglia) :

1 – de modifier le tableau des effectifs de la Commune de Levens en créant un poste de catégorie C d'agent de maîtrise principal à temps complet rattaché à la Direction Générale et dont la rémunération sera fonction de la grille indiciaire afférente au grade des agents de maîtrise principaux relevant de la filière technique ;

2 – de décider de lui attribuer une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire (I.H.T.S.) ainsi qu'une indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) en application des modalités adoptées par la délibération n° 5 du conseil municipal du 30 mars 2009 ;

3 – de prévoir au budget en cours les sommes nécessaires.

*** Dossier n° 4 – Présenté par Me Michèle CASTELLS**

FORMATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITE : ADOPTION DU PLAN DE FORMATION ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2015.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 84-594 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2007-148 du 02 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n° 12 du conseil municipal du 08 juin 2010 portant adoption du règlement général de formation de la collectivité;

VU la délibération n° 5 du conseil municipal du 05 février 2014 portant adoption du plan de formation pour l'année 2014 ;

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 09.02.2015 ;

Considérant l'obligation faite par la loi d'adopter un plan de formation, préalable nécessaire à l'utilisation du Droit Individuel à la Formation professionnelle (D.I.F.) ;

Considérant que le plan de formation doit prévoir les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences des agents des collectivités ;

Considérant que la formation doit être au service du projet de la collectivité, satisfaire les objectifs

politiques et rejoindre également les besoins de l'individu et des services chargés de la mise en œuvre de ces objectifs ;

Considérant que le plan de formation, par la réflexion qu'il impose, permet :

- d'anticiper le développement de la collectivité,
- d'améliorer ses compétences et son efficacité,
- d'encadrer, d'évaluer les actions de formation,

Me M. Castells prend la parole et souhaite avant tout remercier l'ensemble des personnels (Sivom, Mairie et CAF) qui a œuvré à l'établissement du contrat Enfance Jeunesse qui vient d'être signé au Sivom Val de Banquière et expose le contenu du plan de formation de la commune.

Me A. Masseglia déplore qu'il y ait peu de formation sur l'environnement (débroussaillage, espaces verts). Les services techniques sont peu sensibles à cette problématique. Le nettoyage est mal fait : "n'importe quoi, n'importe comment aux abords des propriétés, exemple route de la piscine, les arbustes ont été coupés à ras".

M. le Maire ne peut laisser dire ça, il y a une volonté de mécaniser le travail sur les voies, des formations ont été faites pour les espaces verts, le fleurissement.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de formation de la collectivité établi au titre de l'année 2015 selon projet ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le plan de formation 2015;
- de décider que les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT ;
- d'inscrire au budget en cours les sommes nécessaires à la réalisation des actions de formation inscrites dans le plan 2015.

Commune de LEVENS

Plan de formation pour l'année 2015

Présenté au Comité Technique Paritaire le 09.02.2015.

Validé par le Conseil Municipal le : 09.03.2015.

A) Bilan 2014

Plan de formation 2014 réalisé partiellement → Report des actions non réalisées sur 2015.

B) Plan de formation

Pour l'année 2015, les priorités sont données aux objectifs suivants :

1. répondre aux exigences nouvelles résultant des évolutions réglementaires,
2. satisfaire aux obligations en ce qui concerne les formations statutaires,
3. renforcer l'hygiène et la sécurité au travail au vu des activités des agents,
4. contribuer aux évolutions promotionnelles des agents
5. accompagner par la formation les projets municipaux qui suivent :
 - a. Urbanisme,
 - b. Dossiers travaux / foncier,
 - c. Environnement,
 - d. Renforcer la qualité de l'accueil des administrés de la commune de Levens,
 - e. Adapter l'offre d'accueil des enfants (volets enfance et jeunesse) à la demande et aux moyens de la collectivité,
 - f. Dématérialiser et adapter les outils informatiques (logiciels).

La synthèse des besoins individuels et collectifs est présentée ci-dessous.

I. Formations statutaires obligatoires.

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût (hors cotisation CNEPT)	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Formation d'intégration catégorie C	Ecoles Animation Services administratif	Intégration	2	2015	5 J.	CNEPT		F Intégration	1
Formation initiale des gardiens de police municipale	Police municipale	Enseignement théorique obligatoire	1	1^{er} semestre 2015	76 J.	CNEPT		F Initiale	1

Important : le repérage des besoins à rattacher aux formations de professionnalisation est fait dans les tableaux ci-dessous : il s'agit d'imputer le stage demandé à : FPPE – FPTLC – FPPPR – FP ou DIF.

II. Formations liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût (hors cotisation CNEPT)	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
<i>Règle d'hygiène en restauration scolaire</i>	Ecoles	<i>Bases et actualisation</i>	3	2° semestre 2015	2 J.	CDG 06			1
<i>ACMO</i>	Ecoles Animation	<i>Actualisation</i>	1	2° semestre 2015	2 J.	CDG 06		FPTLC	2
<i>PSCI</i>	Ecoles Animation Administratifs	<i>Bases</i>	5	1° semestre 2015	3 J.	SP		FP	2
<i>PSCI</i>	Ecoles Animation	<i>Actualisation</i>	10	2° semestre 2015	1 J.	SP		FP	3
<i>Evacuation incendie et manipulation extincteurs</i>	Ecoles	<i>Bases et actualisation</i>	30	Année 2015	1 J.	UDFC 06		FPTLC	1

III. Préparation aux concours et examens professionnel.

Intitulé	Nombre de personnes concernées	Objectif de formation	Date de démarrage	<u>Durée</u>	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Animateur	2	Présenter le concours	Janvier année en cours	<u>10 mois</u>	CNFPT		DIF	3
Adjoint d'animation 1^o classe	2	Présenter le concours	Janvier année en cours	<u>10 mois</u>	CNFPT		DIF	3
Agent de maîtrise	1	Présenter le concours	Janvier année en cours	<u>10 mois</u>	CNFPT		DIF	3

IV. Formations liées aux projets de la commune.

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Urbanisme : règlementation	Urbanisme	Actualisation	2	2° semestre 2015	1 J.	CNFPT		FPTLC	1
Responsabilité des collectivités et de leurs agents.	Direction générale	Perfectionnement.	2	2° semestre 2015	3 J.	CNFPT		FPTLC	2
Responsabilité des collectivités dans les ACM.	Education Jeunesse	Perfectionnement	3	2° semestre 2015	1 J.	CNFPT		FPTLC	1
Animation des temps périscolaires	Ecoles Animation	S'adapter à la réforme des rythmes scolaires	10	1° semestre 2015	1 J.	CNFPT		FPTLC	1
Connaissances des végétaux	Services techniques	Bases et perfectionnement	2	2° semestre 2015	2 J.	CFA		FPTLC	2
E-MAGNUS	Services administratifs	Adaptation aux nouveaux logiciels	6	2° semestre 2015	10 J.	SICTIAM		FPTLC	1
ACTES	Direction Générale des Services et Direction Adjointe	Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité	2	2° semestre 2015	2 J.	SICTIAM		FPTLC	1

V. Formations de perfectionnement liées au poste de l'agent.

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
Habilitation électrique B1 – B2	Services techniques	Perfectionnement	1 1	1° semestre 2015	3 J.	CNFPT		FPTLC	1
Débroussaillage	Services techniques	Initiation	1	1° semestre 2015	3 J.	CFA		FPTLC	2
Gestion des baux locatifs	Services administratifs	Bases	1	1° semestre 2015	2 J.	CNFPT		PFTLC	3
Gestion des longues maladies.	DRH	Perfectionnement.	1	2° semestre 2015	1 J.	CNFPT		FPTLC	2
Annualisation du temps de travail.	DRH	Perfectionnement	1	2° semestre 2015	3 J.	CNFPT		FPTLC	2
Management : du collègue au chef.	Animation Ecoles	Evoluer sur son poste de travail.	1 1	1° semestre 2015	3 J.	CNFPT		FPTLC	3
Management : gestion d'une petite équipe.	Animation Ecoles	Evoluer sur son poste de travail.	1 1	2° semestre 2015	3 J.	CNFPT		FPTLC	3
Statuts Fonction Publique Territoriale.	DRH	Actualisation Evolutions réglementaires	1	1^{er} et 2° semestres 2015	2 J.	CDG		FPTLC	1
Le harcèlement moral	DRH	Perfectionnement	1	1° semestre 2015	2 J.	CNFPT		FPTLC	2

Marchés publics	Services Administratifs	Perfectionnement	2	2° semestre 2015	1 J.	CNFPT		FPTLC	2
Etat civil : la législation funéraire	Accueil – Population Police municipale	Perfectionnement	2	2° semestre 2015	2 J.	CNFPT		FPTLC	2
Etat civil et réglementation	Accueil Population	Bases	1	1° semestre 2015	2 J.	CNFPT		FPTLC	2
Accueil : prévention et gestion des conflits.	Accueil Population Animation	Perfectionnement	4	2° semestre 2015	2 J.	CNFPT		FPTLC	3
Itinéraire ATSEM : rôle, fonctions et missions.	Ecoles	Bases	1	1° semestre 2015	4 J.	CNFPT		FPTLC	2
La réglementation des E.R.P.	Services administratifs	Bases + perfectionnement	1	2015		CNFPT		PFTLC	2
L'accessibilité et la sécurité des équipements.	Services administratifs	Bases	1	2015	3 J.	CNFPT		FPTLC	2
Assurances : connaissances réglementaires.	Services administratifs	Bases	1	2015	2 J.	CNFPT		FPTLC	3

VI. Formations personnelles.

Intitulé	Service concerné	Objectif de formation	Nombre de personnes concernées	Date de démarrage	Durée	Organisme	Coût	Nature de la formation (1)	Priorité (2)
B.A.F.D.	Animation	Assurer la direction adjointe des CLSH.	1	1° semestre 2015	10 J.	UFCV CEMEA FRANCAS		FPPPR	1
B.A.F.A.	Animation	Mettre en place et réaliser des activités et animations en centres de loisirs péri et extra scolaires.	12	1° semestre 2015	10 J.	UFCV CEMEA FRANCAS		FPPE	1

-(1) Il convient d'identifier la nature de la formation au regard de la loi sur la FPT :

- la formation obligatoire d'intégration (FIntégration) Pour rappel les formations obligatoires d'intégration ne figurent que dans les formations individuelles liées au projet de carrière
- la formation obligatoire de professionnalisation (FPPE, FPPPR, FPTLC)
- la formation incluse dans le DIF
- la formation de perfectionnement non DIF (FP)
- préparation concours/examens DIF (prépadif)
- préparation concours/examens (prépa).

NB : Peuvent être ajoutés dans les natures de formation, les formations VAE.

(2) Il s'agit d'identifier le niveau de priorité de la formation, à savoir :

- niveau 1 : indispensable et urgent
- niveau 2 : nécessaire et urgent
- niveau 3 : utile mais non urgent.

Il appartient à la collectivité de définir ses critères de priorité.

Le Maire,

Antoine VERAN.

*** Dossier n° 5 – Présenté par M. Le Maire**

MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Considérant que les rapports entre le notariat et les collectivités locales sont plus que séculaires. Dans nombre de villes, on trouve l'Office notarial et la Maison commune. Mairies et Etudes constituent les réseaux les plus denses du territoire national avec la même mission : le service public de proximité.

Considérant que le notaire accompagne naturellement, compte tenu de sa mission, les élus dans les aspects patrimoniaux de l'action communale tant sur le plan économique que juridique. Les collectivités étant devenues un des acteurs incontournables de la vie locale, les techniques juridiques et financières de droit privé ont naturellement trouvé leur place dans le cadre de relations contractuelles. Il en résulte que le cloisonnement droit public/droit privé s'estompe et que les dernières techniques juridiques ont mis en avant un fort renouveau contractuel.

Considérant que la conservation sécurisée des documents par les notaires correspond à une nécessité.

Considérant que les notaires apportent de façon régulière, aide et assistance aux pouvoirs publics dans leurs projets d'aménagement, d'urbanisation et de développement de leurs communes.

Considérant que les notaires, auprès des élus locaux, constituent une véritable force de proposition pour l'élaboration de solutions pratiques et juridiques aux problématiques spécifiques des communes.

Considérant qu'à l'heure actuelle, le notariat est au cœur d'un projet de réforme qui, tel que présenté initialement par le Ministre de l'Economie et des Finances provoquerait un dérèglement sans précédent d'un service public de qualité, de proximité, service rendu tant aux collectivités publiques qu'aux Français, avec un ancrage réel au cœur des territoires constituant la mosaïque de la France. Cette profession joue un rôle essentiel dans l'aide à l'aménagement du territoire.

La remise en cause de cette profession telle qu'elle existe, telle qu'elle est organisée et telle que ses contours d'intervention sont définis par les textes, désagrégerait les garanties juridiques et financières assurées actuellement par le notariat Français, avec le risque d'installer un système où le juge deviendrait omniprésent et où les contentieux se régleraient devant les tribunaux à des coûts beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui. Ce qui aurait pour effet d'entraîner un besoin important de magistrats qui aboutira inéluctablement à une augmentation du budget du Ministère de la Justice donc des impôts des Français.

Une dérégularisation des modalités d'installation entraînerait une probable désertification juridique du territoire si le Gouvernement met en place une liberté totale d'installation ; cela

conduirait inévitablement à ce que tous les candidats à la fonction de notaire s'installent dans les grands centres urbains où l'activité économique est plus importante.

Enfin, que la libération du tarif des notaires telle qu'elle semble être remise en cause notamment dans son aspect redistributif n'aura pas pour effet de baisser les prix sauf peut-être pour les actes les plus importants au bénéfice des entreprises et des personnes aisées, excluant alors l'accès au droit des personnes les plus modestes.

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 25 voix pour et 2 abstentions (Me Massegli et M. Frazzo) :

- De soutenir le notariat français tel qu'il existe aujourd'hui et d'émettre le vœu que le Ministre de l'Economie respecte la nécessité d'une concertation avec les professionnels du service public considéré, préserve les conditions du maillage territorial, en évitant une facilité d'installation qui aurait pour effet d'entraîner une désertification des territoires les plus fragiles au plan économique et veille à ce que la garantie de sécurité juridique tant pour les collectivités publiques que pour les usagers du droit reste la même que celle qui est conférée aujourd'hui par le notariat Français.

- De s'élever contre la réforme envisagée par le Gouvernement, qu'elle juge précipitée, pas suffisamment concertée et qui risque de mettre en péril une profession qui donne toute satisfaction, qui remplit sa mission de service public, qui a prouvé son efficacité dans le passé, et qui pourrait fragiliser l'accès à une prestation juridique de qualité pour la population qui en serait alors la première victime.

*** Dossier n° 6 – Présenté par M. Patrick MARX**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Sommaire

_____ . _____

- Perspectives économiques 2015	p. 2
- Loi de finances 2015	p. 3
- Données financières	p. 5
- Bilan 2014	p. 6
- Tendances budgétaires et orientations	p. 9
- Programmation des investissements	p. 12

Le Débat d'Orientation Budgétaire, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Cette première étape du cycle budgétaire de la collectivité est également un acte majeur de sa communication financière.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le retour à l'équilibre structurel des comptes publics, prévu en 2016 dans la loi de programmation, est reporté à 2017 dans le programme de stabilité 2015-2017. Ce programme intègre désormais le pacte de responsabilité et de solidarité et la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Compte tenu par ailleurs de la hausse programmée de certaines taxes, les prélèvements obligatoires devraient ainsi baisser de 14 Md€. Cette baisse nette ne s'élevant qu'à 6 Md€ dans les prévisions de finances publiques associées à la loi de finances initiale pour 2014, le complément a été compensé par une diminution de 8 Md€ des dépenses publiques prévues à l'horizon de 2017, afin d'atteindre le même objectif de déficit. Comme le montant des économies de dépenses prévues (50 Md€) n'est pas augmenté, le Gouvernement a donc implicitement révisé à la baisse son estimation de la croissance tendancielle des dépenses.

Si une partie des 50 Md€ d'économies est acquise ou suppose le prolongement d'efforts déjà engagés, 30 Md€ d'économies sont encore peu documentées, voire pour certaines d'entre elles incertaines car elles devront être réalisées par des administrations publiques dont l'État ne maîtrise pas les dépenses : régimes complémentaires d'assurance vieillesse, UNEDIC et, surtout, collectivités locales et territoriales à hauteur de 11 Md€. Ces dernières peuvent en effet compenser en partie la baisse des dotations que leur verse l'État par une hausse des taux des impôts locaux ou un accroissement de leur endettement.

Les objectifs d'économies pour l'année 2015 sont très ambitieux. Or les économies identifiées dans le cadre de la modernisation de l'action publique ne sont pas à la hauteur de cet enjeu : seuls 5 à 7 Md€ d'économies sont annoncés, sans que des mesures documentées et un calendrier précis soient présentés.

Les incertitudes qui s'attachent à la réalisation des économies prévues en dépenses, ajoutées aux risques pesant sur les prévisions de recettes, rendent très fragile la trajectoire des finances publiques 2015-2017, plus particulièrement pour l'année 2015.

LOIS DE FINANCES POUR 2015

1 - Concours financiers de l'Etat

La baisse de dotations de 11 milliards sur trois ans (2015-2017) prévue par le projet de loi de finances pour 2015 se matérialise par 3,7 milliards de moins pour les collectivités territoriales. Soit une diminution de 6,5 % de l'enveloppe normée, qui passe de 56,839 milliards à 53,169 milliards. Comme pour la baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014, la répartition de cette moindre ressource se fera au prorata des recettes de fonctionnement par niveau de collectivités, soit :

- 2,071 milliards pour le bloc local (dont 70 % pour les communes, soit 1,45 milliard, et 30% pour les intercommunalités, soit 621 millions d'euros)
- 1,148 milliard pour les départements
- 0,451 milliard pour les régions.

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2014-2019 (article 14) prévoit que l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ne peut, à périmètre constant, excéder les montants suivants, exprimés en milliards d'euros courants : 56,87 en 2014 ; 53,45 en 2015 ; 49,79 en 2016 ; 46,12 en 2017.

Cet ensemble est constitué par les prélèvements sur recettes de l'État établis au profit des collectivités territoriales ; les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », hors crédits ouverts au titre de la réserve parlementaire. « Les modalités de répartition de ces concours sont déterminées en association avec les collectivités territoriales ».

2 - Refonte du barème de l'impôt sur le revenu 2015 portant sur les revenus 2014

Suppression de la première tranche du barème d'imposition au taux de 5,5 %. La nouvelle première tranche d'imposition s'applique à 9 690 euros au taux de 14 % ;

aménagement du mécanisme de décote : la limite d'application est relevée avec différenciation selon la situation de famille : 1 135 euros pour un célibataire, divorcé, veuf ou séparé, 1 870 euros pour les couples mariés ou liés par un pacs et soumis à une imposition commune ;

Aménagement du crédit d'impôt afférent aux "dépenses d'amélioration de la qualité environnementale" qui devient "crédit d'impôt pour la transition énergétique", au taux de 30 %, applicable aux dépenses payées depuis le 1^{er} septembre 2014.

3 - Immobilier : remplacement du dispositif Duflot par le dispositif Pinel

Les aménagements apportés au dispositif Duflot, rebaptisé "Pinel" du nom de l'actuelle ministre du logement, annoncés en novembre 2014 ont été actés.

4 - Réduction d'impôt et sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)

La réduction d'impôt liée à la souscription de parts de SCPI fiscale est désormais calculée sur la base de 100 % du montant des versements effectués au lieu de 95 % auparavant.

5 - Donations : exonérations temporaires de droits de mutation à titre gratuit

Pour fluidifier davantage la mise à disposition de foncier constructible et la construction de logements, des exonérations temporaires de droits de mutation à titre gratuit ont été instaurées.

Les règles fiscales relatives au rappel des donations passées depuis moins de quinze ans ne sont pas applicables à ces donations, dans la limite du montant exonéré.

6 - Réforme du régime d'imposition des plus-values sur la vente de terrains à bâtir

Les modifications du régime d'imposition des plus-values immobilières sur la vente des terrains à bâtir annoncée en novembre 2014 ont été actées avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

7 - Majoration facultative de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

À compter de 2015, les communes situées en "zone tendues" sont autorisées à majorer de 20 % le montant de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à la résidence principale. Cette taxe s'applique dans les communes où est perçue la taxe annuelle sur les logements vacants (communes listées par le décret 2013-392 du 10/05/2013), sauf délibération contraire de ces communes.

LES CHIFFRES 2014 - Tableau des principaux ratios

		2013	CA 2013		CA 2014		% évolution
		Moyenne de la strate /hab	Total	4745 hab	Total	4770 hab	2014 par rapport à 2013
		€/habitant	Total en milliers d'€	€/habitant	Total en milliers d'€	€/habitant	%
OPERATION DE FONCTIONNEMENT							
Total des produits de fonctionnement = A		1027	4018	847	3918	821	-2.5
Dont	Impôt locaux	407	1461	308	1480	310	1.3
	Autres impôts et taxes	55	306	64	364	76	19
	Dotation Globale de Fonctionnement	192	837	176	797	167	-4.8
Total des charges de fonctionnement = B		891	3257	686	3180	667	-2.4
Dont	Charges de Personnel	413	1385	292	1481	310	6.9
	Achats et charges externes	242	972	205	890	187	-8.4
	Charges Financières	31	132	28	119	25	-9.8
	Contingents	35	140	30	155	32	10.7
	Subventions versées	56	168	35	180	38	7.1
Résultat comptable A-B=R		136	761	160	738	158	-3
OPERATION D'INVESTISSEMENT			Total en milliers d'€	€/hab	Total en milliers d'€	€/habitant	%
Total des produits d'investissement = C		475	2584	545	2236	469	-13.5
Dont	emprunts bancaires et dettes assimilées	91	0	0	550	115	
	subventions reçues	68	240	51	593	124	147.1
	FCTVA	39	64	14	94	20	46.9
Total des emplois d'investissement = D		487	2676	564	2093	439	-21.8
Dont	Dépenses d'équipement	375	1425	300	1745	366	22.5
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	76	340	72	151	32	-55.6
AUTOFINANCEMENT							
	Excédent Brut de fonctionnement	203	926	195	881	185	-4.9
	Capacité d'autofinancement = CAF brute	177	779	164	604	127	-22.5
	CAF nette du remboursement du capital d'emprunt	100	439	92	453	95	3.2

BILAN DE L'EXERCICE 2014

En section de fonctionnement

Dépenses : 3 388 320 € pour 3 476 049 € en 2013

Recettes : 4 126 141 € pour 4 237 449 € en 2013

Excédent à la clôture de l'exercice : **737 821 €.**

En section d'investissement

Dépenses : 2 092 831 € pour 2 676 475 € en 2013

Recettes : 2 235 670 € pour 2 646 594 € en 2013

Excédent : 142 839 € auquel il convient de déduire le déficit de l'année antérieure

- 29 881 €. Soit un résultat excédentaire cumulé de **112 958 €**

- Situation de la commune de LEVENS

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 des deux sections fait apparaître un excédent sur les deux sections de **850 779 €** pour **731 519 €** en 2013.

Ce résultat fait apparaître, malgré les baisses des dotations d'Etat, une gestion rigoureuse des dépenses.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Les charges à caractère général : en 2013 on constatait déjà une baisse de 2 % par rapport à 2012, en 2014, nous enregistrons une nouvelle baisse de près de 8 %, il faut cependant minimiser ce résultat : par les facturations d'eau et d'énergie qui n'ont pas été émises en totalité sur 2014, (20 000 € environ), de même que les repas de cantine du mois de décembre 18 000 €. Cependant malgré les nombreux travaux d'entretien réalisés en régie des économies ont été faites sur ces postes.

Par rapport à 2013, il n'y a pas eu de frais d'actes et contentieux.

- Les charges de personnel sont conformes aux prévisions budgétaires. Elles sont en hausse de 7 %, cela s'explique notamment par le contrat d'un agent supplémentaire dans les services administratifs, le retour en fin d'année d'un agent en disponibilité (total de 25 000 € de plus), les nouvelles activités périscolaires (+ 35 000 €), un agent des services techniques en contrat aidé (+ 20 000 €), la revalorisation indiciaire, notamment des catégories C, la validation de carrière de 2 agents.

Les frais de personnel représentent 47.8 % des dépenses réelles de fonctionnement, si on ne prend que la charge nette (déduction faite des remboursements de l'Etat au titre des contrats aidés, de l'assurance pour les maladies, des mises à disposition (office de tourisme et coopérative oléicole) et du détachement syndical d'un agent), ils représentent 45 % des dépenses totales. Le ratio reste encore bien en-dessous de la moyenne des communes de même strate.

- L'attribution de compensation de 2014 à reverser à la Métropole, figée, s'élève à 164 804 €
- Autres charges de gestion courante : elles sont en hausse, ceci est notamment dû à l'augmentation de la participation due au SDEG au titre des investissements réalisés pour l'électrification et le renforcement des quartiers.
- Les subventions allouées aux associations sont en légère hausse, malgré la crise, le choix reste celui de financer amplement la vie associative ; sportive, culturelle, en plus des frais générés par la mise à disposition des locaux (près de 180 000 € de subvention ont été octroyés en 2014).
- Les charges financières sont en légère baisse (- 10 000 €)

Recettes

- Les produits des services : ils sont en baisse par rapport à l'an passé s'expliquant en grande partie par des régularisations qui avaient été opérées sur l'exercice antérieur, par une saison difficile pour la piscine en raison du mauvais temps (- 10 000 € de recettes).
- Impôts et taxes : les contributions directes ne sont en hausse que par l'augmentation des bases,
- Les taxes additionnelles et les droits de mutation sont encore en hausse (+ 17 % par rapport à 2013).
- Perception de la dotation de solidarité de NCA : la commune ne perçoit plus que la moitié des 135 600 € crédités antérieurement. L'autre part est maintenant prévue en section d'investissement et peut être affectée soit sur de l'équipement communal soit octroyée en fonds de concours pour des travaux de compétence métropolitaine. La part de cette année 2014 a été affectée pour l'acquisition du foncier de la Madone.
- La baisse significative des dotations d'Etat au titre du redressement des comptes publics, déjà enregistrée à - 4 % par rapport à 2012, se poursuit avec - 5 % par rapport à 2013, le versement des prestations Enfance et Jeunesse également sont en hausse, il concerne les exercices antérieurs et une avance de 2014. Le remboursement par l'Etat des contrats aidés est quasiment similaire à 2013 ; les contrats ont pu être reconduits dans les mêmes conditions.
- Le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires a été perçu à hauteur de 9 000 €.
- Le revenu des immeubles est en légère hausse par rapport à 2013 : indexation des loyers, le parc locatif n'a connu que peu de vacance sur l'année (les appartements libérés ont été vite reloués.)

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Plus de 1,1 € de dépenses d'équipement ont été réalisés.
 - . Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antonin,
 - . Climatisation de la maison commune de Plan du Var, et mobilier de la salle polyvalente pour la restauration scolaire
 - . Acquisition de foncier pour régularisation (Camp di Monaco, Pouchol)
 - . Mobilier et agencement des écoles
 - . Suppression du plongeur et travaux dans les machineries de la piscine
 - . Travaux de confortement de la piste du Férion, agrandissement de la carrière équestre
 - . Acquisition de matériel pour les manifestations, outillage des services techniques
 - . Fin des travaux d'aménagement de la mairie et installation d'une issue de secours dans les services de l'urbanisme, achat de mobilier
 - . Maîtrise d'œuvre (études, permis de construire, ...) pour le programme du complexe sportif du Rivet
 - . Travaux de rénovation intérieure de l'Eglise de Saint Antoine
 - . Acquisition d'une partie du parc public (foncier Vissian-Courbet), à la Madone
 - . Engagement de l'opération de réhabilitation de la Maison Baillet au centre ancien.

Un acompte pour la subvention allouée au programme de logements a été acquitté pour 56 000 €.

A ces dépenses, il convient d'ajouter les travaux d'intégration des travaux réalisés pour le compte de la commune par le Sivom Val de Banquière s'élevant à 617 250 € ; ils concernent l'aménagement de la crèche, des accès au quartier St Roch et les travaux de protection du hameau de Plan du Var (représentant la plus grande part : 582 000 €).

- Le montant du capital de la dette est en baisse pour les emprunts communaux (remboursement total du prêt court terme) et en hausse pour les emprunts dus au Sivom Val de Banquière induite par le prêt relais subventions à rembourser pour les travaux de Plan du Var.

Recettes

- les subventions d'équipement ont été perçues à hauteur de 8 743 € (solde des travaux de la Mairie et acompte sur travaux en cours), des acomptes ont été sollicités sur les travaux de l'orgue et de l'Eglise de Saint Antoine mais n'ont pas tous été versées sur l'exercice.

A ces financements, on ajoute également ceux perçus dans le cadre des travaux réalisés par le Sivom Val de Banquière pour 584 538 €.

- du FCTVA : 93 694 € (remboursement de TVA des programmes d'investissement sur les dépenses de 2012),

- des dotations aux amortissements pour 16 429 €

- le virement de l'excédent de fonctionnement dégagé sur 2013 (761 400 €)

TENDANCES BUDGETAIRES ET ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

L'épargne brute de la commune connaît une baisse comme cela est le cas pour les autres collectivités. Les recettes de fonctionnement sont en diminution suite à la baisse des dotations de l'Etat, tel que nous l'avons vu précédemment. Dans un même temps, les frais de personnel progressent en raison de la hausse des cotisations retraites, de la revalorisation des bas salaires et de la mise en place des rythmes scolaires.

Les investissements restent essentiellement financés par des ressources propres (épargne brute et subventions) et lorsque cela est nécessaire par un recours à l'endettement, un prélèvement sur le fonds de roulement. L'épargne nette se trouvera également touchée avec le remboursement en capital des prêts nouveaux.

Cette dégradation des marges de manœuvre s'amplifiera encore en 2015 avec la nouvelle baisse des dotations alors que la commune doit continuer à fournir des services publics de qualité.

De plus, nous ne pouvons escompter les subventions d'investissement à hauteur des prévisions établis dans nos plans de financement des programmes d'équipement engagés. Notamment pour le complexe sportif et culturel du Rivet.

La commune va mobiliser une enveloppe d'emprunt de 3 000 000 € en 2015.

Cette somme permettra de financer tous les différents programmes de la mandature.

Elle nous permettra en outre d'envisager des durées d'emprunt sur des périodes longues, allant de 25 à 30 ans et surtout de bénéficier de taux d'intérêts historiquement bas et jamais vus jusqu'à aujourd'hui.

Le remboursement en année pleine représentera une annuité supplémentaire de 170 000 € sur 30 ans.

Notre budget de fonctionnement nécessitera des ressources supplémentaires de l'ordre de 160 000 € (Charges de personnel + 120 000 €, instruction des permis de construire par la Métropole suite à la fin des contrats d'assistance technique de l'Etat (ATESAT) dont les missions étaient assurées par les DDTM +10 à 15 000€, nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (DGF) - 30 000 €) soit au total un besoin de 330 000 €.

La commune ne dispose d'aucun levier de recettes supplémentaires et les autres charges étant incompressibles ; il est prévu d'augmenter la fiscalité pour obtenir un produit équivalent.

Au niveau du fonctionnement

Il s'agira encore cette année de maîtriser les dépenses à caractère général.

Un nouveau groupement de commandes a été constitué avec le Sivom Val de Banquière pour la restauration scolaire. Nous devrions donc débiter ce marché dès la prochaine rentrée scolaire de 2015. Une légère économie sera réalisée, toutefois, la qualité des repas sera privilégiée dans le choix du prestataire.

Il s'agira de réduire les charges de fonctionnement générées par certains bâtiments par tous travaux d'amélioration énergétique, comme nous l'avons fait notamment sur le parc locatif.

Nous devons, dès juillet, en raison de l'arrêt de l'instruction des permis de construire par l'Etat, confier cette tâche à la Métropole NCA, représentant un coût pour la commune d'environ 15 000 €.

Les charges financières seront augmentées des intérêts du nouvel emprunt souscrit en 2014 pour l'acquisition du foncier de la Madone (prêt de 550 000 €) ainsi que du nouvel emprunt de 2015.

Les charges de personnel seront augmentées en 2015 par :

- la revalorisation des salaires qui s'opère cette année encore,
- l'embauche d'un agent en charge de la communication 2^{ème} trimestre 2015 (+ 27 000 €)
- l'impact des nouvelles activités périscolaires sur une année pleine (+ 70 000 €)
- une enveloppe complémentaire pour le régime indemnitaire (+15 000 €)

Les subventions aux associations seront maintenues en fonction des dossiers présentés.

Selon le planning qui aura été établi pour la mise en œuvre des normes d'accessibilité pour les bâtiments publics, une partie des travaux sera réalisée en 2015.

Au niveau de l'investissement

Les orientations

Le développement économique, le logement

- 1) Une étude de faisabilité établie par les partenaires Commune, Métropole et EPF PACA dans le quartier des Traverses, a donné lieu à plusieurs comités techniques ou de pilotage. Au fur et à mesure de la progression de cette étude, le périmètre, le scénario d'aménagement, la programmation et le montage financier ont été travaillés.

La version de l'étude de faisabilité retenue sera prochainement présentée en conseil municipal.

Plusieurs acquisitions réalisées par l'EPF PACA sont intervenues et ont permis de maîtriser une partie conséquente du site en complément du foncier déjà acquis par la commune. A ce jour, les appartements d'un seul propriétaire pourraient nécessiter une déclaration d'utilité publique pour sécuriser le calendrier d'acquisition.

- 2) Le programme de réhabilitation de la Treille 2 dont le maître d'ouvrage est Habitat 06 sera livré dans le courant du 2^{ème} semestre 2015.

La commune garantit les emprunts et a subventionné le projet à hauteur de 76 000 €.

- 3) Le programme de construction du Rivet, réalisé également par Habitat 06 a démarré, pour une livraison de 17 logements locatifs conventionnés, de 9 en accession sociale ou en coût maîtrisé, et 3 en libre, dans le courant du 2^{ème} semestre de l'année 2016.

- 4) La réhabilitation de la maison Bailet au centre ancien, pour y créer 5 nouveaux logements pour actifs et restaurer les commerces, a démarré en fin d'année 2014 par le local commercial de la boucherie. La livraison de l'immeuble est prévue dernier trimestre d'année 2015. Le montant du marché des travaux s'élève à 645 000 € TTC.

- 5) Etude de faisabilité pour la réhabilitation et la création de logements locatifs sociaux sur les 2 maisons, situées à proximité de la gendarmerie en face du clos de boules des Traverses, dont une est déjà propriété de la commune, demande de financements.

La préservation des espaces naturels

L'acquisition de l'espace de la Madone sera poursuivie en 2015. Nous venons d'obtenir la DUP du Préfet permettant l'acquisition de la 2^{ème} partie du parc public (propriété Fatou). Le montant des restes à réaliser de ce programme sera reporté sur l'exercice 2015.

La solidarité en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

- Projet de création d'une résidence services pour les personnes âgées dans que le quartier des Traverses qui viendra compléter le service à domicile du CCAS de la commune et les activités du futur EHPAD de Chaîne de Vies des Lauriers Roses.

- Etude d'un parcours aux Grands Prés dans le cadre de « l'Espace partagé de santé publique » visant à améliorer la santé des habitants, notamment celle des séniors ; c'est un processus innovant qui peut favoriser le bien vivre le plus longtemps possible en bonne santé.

L'enfance – la jeunesse

Le nouveau contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 a été signé avec le Sivom Val de Banquière et la CAF. Nous maintenons les activités de nos ALSH, poursuivons le développement des actions de la maison des jeunes. Les séjours vacances pour les jeunes seront également maintenus.

Sport et loisirs

- La création d'un espace de sports et loisirs au Rivet comportant un gymnase, un studio de danse, une halle, un logement de gardien : le permis de construire a été accordé fin 2014. Nous sommes dans l'attente des derniers financements, pour lancer les appels offres dans le courant de ce 1^{er} semestre 2015 et débiter les travaux en fin d'année 2015.

- Reprise de l'étude d'aménagement du Foyer Rural : optimisation de la salle de spectacle (scène, salle, mobilier, vestiaires-sanitaires...) ; restructuration des espaces, création de sanitaires communiquant sur le jardin public.

L'amélioration du cadre de vie de la population

- poursuite de l'installation des systèmes de vidéo-protection (carrefours de circulation du bas du village, stade/les Prés)

- maintien des dépenses d'équipement pour améliorer au quotidien le cadre de vie de la population, et maintien des moyens matériels des services techniques et administratifs,

- maintien des activités périscolaires et éducatives, octroi des subventions aux associations

- actions en faveur des personnes âgées (maintien à domicile, ateliers, fêtes...)

- poursuite de la restauration du patrimoine bâti et aménagement des équipements publics pour la vie associative.

LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS SUR LE BUDGET

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général

Elles seront prévues en légère hausse par rapport aux crédits du précédent budget, le poste prestations de services sera augmenté (normes, contrat de fourrière animale) même s'il s'agit de faire des économies, l'augmentation du coût de la vie se répercute sur le prix des fournitures, de la maintenance, des achats en général qui constituent ce chapitre budgétaire.

Dépenses de personnel

Les charges de personnel, en fonction des modifications susmentionnées, devraient représenter 1 625 K€.

Subventions

Après étude des dossiers remis par les associations, le groupe Finances en charge de l'instruction maintiendra à hauteur de celui de 2014, le montant des subventions alloué à la vie associative.

La commune prend en charge la gestion et les charges des nombreux locaux et équipements mis à la disposition des associations (Rivet, Foyer Rural, Fuon Pench, Salle de Sainte Claire, maison des jeunes, Salle sous la crèche, ludothèque, bibliothèque, labo photos, clos de boules, carrière hippique, stade). Ces charges se retrouvent dans le chapitre "charges à caractère général".

Autres dépenses de fonctionnement

Le montant d'attribution à verser à NCA est figé à 164 804 €. Il conviendra d'y ajouter le versement du fonds de péréquation intercommunal.

Les contributions aux organismes (SDIS, SDEG) seront en légère hausse.

Les participations aux frais de fonctionnement des écoles seront ajustées en fonction des demandes validées pour l'année scolaire 2014-2015.

Charges financières

Les intérêts s'élèveront à 128 000 € pour les prêts en cours.

A partir de la mobilisation de l'enveloppe de crédit ce poste doit augmenter de 90 000 € par année pleine, soit une charge de 218 000 € par an.

Recettes

Les produits des services seront en légère hausse : les recettes au niveau du périscolaires seront un peu plus importantes (facturation des NAP aux familles sur une année entière), récupération des redevances d'occupation du domaine public sur l'exercice

Fiscalité

Les différents taux de taxes seront les suivants :

- Taxe d'habitation qui est de 12,97% passera à 15,56%
- Taxe Foncier bâti qui est de 10,73% passera à 12,88%
- Taxe Foncier non bâti de 39,82 passera à 47,78%

Ces nouveaux taux, après 6 années sans aucune augmentation, nous permettront de générer un produit fiscal supplémentaire de 320 000 €.

Conscient de l'effort individuel demandé (cela représente pour un couple marié avec 2 enfants résidant dans une villa de catégorie majoritairement présente à Levens d'environ 175 € par an) et sauf retournement des conditions d'attribution des dotations de l'état, les taux resteront les mêmes jusqu'en 2020.

La commune poursuivra ainsi son programme d'investissement, sans rester dans l'immobilisme ; en faisant travailler un secteur d'activité durement touché qu'est le BTP.

La contribution fiscalisée perçue par le SIVOM Val de Banquière impacte également les 3 taxes. Elle sera en légère baisse en raison d'intérêts d'emprunt moins importants (de 432 500 € en 2014, elle sera de 429 400 € en 2015).

Le SIVOM intervient dans les domaines de compétence suivants : la petite enfance (crèche), l'enfance et la jeunesse (séjours, inter-centres, maison des jeunes), le social en complément des CCAS (portage de repas à domicile notamment), le centre de formation, l'intervention des brigades vertes, le contrat Rivière (mise en sécurité du vallon de Sainte Claire – PPR inondation), les travaux que la commune a confiés au syndicat (remboursement des emprunts)

Dotations de l'Etat

Elles seront en nette baisse. Comme évoqué précédemment, le prélèvement opéré par l'Etat au titre de la contribution des collectivités, se poursuit. La dotation devrait donc pour Levens, être réduite à 30 000 euros de moins qu'en 2014.

Revenus des immeubles

Ce poste sera en baisse. Résiliation de 3 baux professionnels et d'un bail d'habitation (les préavis ont été donnés) ; nous aurons quelques vacances dont on ne connaît pas la durée.

Les appartements de la Maison Bilet devraient être livrés en fin d'année 2015 et ne généreront un revenu qu'en 2016.

INVESTISSEMENT

Recettes

- Le FCTVA (constitué des dépenses d'investissement de 2013) devrait s'élever à plus de 200 000 € ;
- L'ensemble des cessions non réalisées en 2014 sera reporté (il s'agit des 2 derniers terrains sur Porte Rouge-la Fubia, la cession du foncier pour la construction du centre pour autistes)
- Les subventions reportées pour les travaux sur l'immeuble Bilet, de l'Eglise de Saint Antoine et de l'orgue.
- Le fonds de concours 2014 attribué par la Métropole pour l'acquisition de la Madone sera perçu cette année. Sur 2015, ce fonds ne sera versé à la commune qui l'affecte sur 2 exercices (2015 et 2016) pour les travaux de doublement de la ligne droite des prés.
- un emprunt sera réalisé à hauteur de 3 M d'€ pour le financement du programme du Rivet, du Foyer rural et les autres travaux auquel sera ajouté un premier prêt relais FCTVA de 800 000 € pour le Rivet.
- l'amortissement devrait s'élever à près de 11 000 €.

Dépenses

- Les dépenses d'équipements comprenant les reports et les nouveaux crédits des programmes à l'étude ou engagés définis dans le paragraphe et page suivants.
- Les subventions allouées pour les programmes de logements sociaux aux opérateurs.
- Le remboursement du capital de la dette de la commune pour 2015 : 170 000 € pour les prêts en cours.

Il sera en hausse après la mobilisation de l'enveloppe de 3 millions d'€ ; le remboursement en capital de la commune pour cet emprunt supplémentaire augmentera de 80 000 € l'annuité à régler.

Celui du Sivom Val de Banquière à 437 000 € dont 330 000 € de remboursement du prêt relais FCTVA pour les travaux de Plan du Var.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

. Le Centre ancien

- Les crédits sont maintenus pour la restauration du presbytère. Considérant les travaux conséquents que nous devons y réaliser, une programmation sera établie, à la suite d'une étude pour restaurer entièrement cet immeuble.

. Hameau de Plan du Var

- Les crédits seront reportés pour les aménagements divers de l'école et de la salle polyvalente (équipements et mobilier éventuels).
- Les travaux de protection du hameau de Plan du Var qui ont débuté en 2012, sont achevés. Le Sivom attend les décomptes définitifs des entreprises pour solliciter le solde des financements.

. Foncier bâti

- Acquisition de la 2^{ème} partie du foncier de la Madone sur la propriété Fatou
- Réhabilitation/extension du Foyer Rural : établissement du dossier de demande de financement.
- Fin des travaux de réhabilitation de l'intérieur de l'église de St Antoine (livraison juin 2014). Ajustement des crédits suite à l'avenant et au marché complémentaire.
- Une large enveloppe avec les reports sera prévue pour la réhabilitation des menuiseries extérieures des immeubles locatifs, ainsi que les travaux sur les parties communes.
- Etude pour la réhabilitation des logements sur les 2 villas des Traverses, au-dessus de la gendarmerie.

. Réhabilitation de la maison Bailet

- Report des crédits nécessaires à l'opération 620 K€ et ajustement en fonction des marchés de travaux signés (+ 75 K€ au BP 2015).

. Ecoles

- les projets d'extension des deux écoles de Levens sont mis en veille, considérant que les effectifs sont stables, voir en baisse. L'établissement de la carte scolaire est en cours pour la répartition des effectifs par classe pour la prochaine rentrée.

. Equipements sportifs et de loisirs : aménagement du site du Rivet (nouveau gymnase, salle de danse, halle, logement de gardien)

- Etablissement du document de consultation des entreprises, projet prévisionnel de 4 M d'€. Les travaux ne devraient débuter qu'en fin d'année. Le budget pour 2015 prévoira le montant du marché de Maîtrise d'œuvre, des bureaux de contrôle, des travaux prévisionnels. En recette on trouvera l'emprunt et les subventions sollicitées sur ce projet.

. Vidéo-protection

- Sur le marché à bons de commande : poursuite de l'installation des caméras, maillage de des axes de circulation, et au stade, achat d'une caméra nomade.

. Travaux de réseaux hors compétence Métropole

- inscription de nouveaux crédits pour les travaux réalisés en coordination avec les services de NCA, du SDEG, Télécom.

En annexe :

Les travaux réalisés et programmés par la Métropole NCA

- eau
- assainissement
- voirie

M. A. Dody indique que l'augmentation de fiscalité correspond aux échéances électorales.

M. le Maire rappelle que la majorité ne veut pas céder à la torpeur, les besoins sont là et la commune doit avancer. Le foncier bâti doit être entretenu, les modes de chauffage revus. Les projets du Rivet et du Foyer rural doivent avancer. Nous avons une opportunité d'emprunter à taux bas pour ces programmes d'investissement.

Les dotations d'Etat sont en chute, nous devons pourtant maintenir nos services, les revenus foncier sont en baisse, des travaux au niveau de l'accessibilité doivent être engagés dès cette année, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les tarifs municipaux, nous avons pris du retard dans les programmes de logements sociaux, nous sommes assujettis à "l'amende" à acquitter pour le manque de logement avec un prélèvement qui devrait s'élever à près de 70 000 € et qui sera de 6000 € cette année (minoration par l'agrément donné aux opérateurs de logements et par les subventions de la commune qui leur ont été allouées).

Me A. Masegla dit à M. le Maire qu'il est le 1^{er} magistrat de la commune depuis 20 ans : il aurait du prendre ses responsabilités et considérer l'augmentation de la population.

M. le Maire indique que la commune est soumise à SRU depuis 2008 et que la problématique des logements sociaux a été immédiatement prise en compte.

Me A. Masegla déplore que l'opposition ne soit pas informée des projets, ne soit pas au courant des étapes des décisions prises par la majorité.

M. le Maire ainsi que d'autres membres de la majorité rappellent que s'il y avait moins de dénigrement de la part des membres de l'opposition et que si leurs votes était plus cohérents, peut-être seraient-ils plus associés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance,

Monique DEGRANDI

Le Maire,

Antoine VERAN.